



Noémie Beltramo  
Jean Bréhon  
Olivier Chovaux

## Lire les évolutions du sport scolaire du XXI<sup>ème</sup> siècle au miroir du prisme territorial: l'exemple de l'Académie de Lille

### Résumé

Si l'histoire du sport scolaire et de ses relations avec l'éducation physique sportive a déjà fait l'objet de doctes travaux<sup>1</sup>, les ressorts et les mutations contemporaines de sa dimension éducative demeurent à ce jour un « angle mort » de l'historiographie, notamment lorsqu'il s'agit de l'observer dans une temporalité resserrée<sup>2</sup> et un périmètre plus circonscrit que l'espace hexagonal. La présente contribution envisage précisément de lever cette hypothèse, en s'intéressant à la manière dont peuvent se décliner, dans un territoire singulier (ici l'Académie de Lille)<sup>3</sup>, les dimensions éducatives d'un sport scolaire dont les finalités et modes d'organisation ont évolué depuis les années 1980. Par le jeu des chartes, rapports<sup>4</sup> et des programmes successifs, par la prise en compte des mutations des cultures sportives de la population juvénile<sup>5</sup> ainsi que les nouvelles formes de pratique proposées par les acteurs de terrain, le sport scolaire a en quelque sorte réalisé son aggiornamento éducatif : si l'organisation de compétitions en demeure la matrice, les associations sportives d'établissement sont tenues de se réinventer, face à l'érosion différentielle de ses effectifs<sup>6</sup> et aux pratiques concurrentielles d'un monde fédéral également confronté à la nécessaire diversification de ses formes sportives et modes d'engagement<sup>7</sup>. A cet effet, l'étude des formes d'encadrement et d'animation du sport scolaire dans l'académie de Lille peut constituer un niveau d'échelle pertinent : lieu de confluence des orientations nationales<sup>8</sup>, des singularités territoriales<sup>9</sup> et des réalités de terrain (via l'étude des projets d'EPS et d'AS d'établissements possédant des caractéristiques particulières – indicateurs sociodémographiques, programmation des APSA, ressources en matière d'équipements sportifs-), ce territoire administratif est aussi le lieu d'une recomposition politique

<sup>1</sup> On peut citer à titre d'exemple: Jean-Nicolas Renaud, Julie Grall et Yann Delas, *Penser le sport scolaire, pensées sur le sport scolaire (1880-2013)*, AFRAPS, 2014. Sur l'histoire de l'EPS scolaire: Michaël Attali, Jean Saint-Martin, *L'éducation physique de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation*, Armand Colin, 2021 (rééd.)

<sup>2</sup> Sur l'histoire de l'EPS au XXI<sup>e</sup> siècle: Tony Froissart, Aline Paintendre, Jean Saint-Martin (dir.), *L'éducation physique et sportive du XXI<sup>e</sup> siècle ou les enjeux d'une EPS de qualité (1981-2021)*, EPURE, coll. Sport, acteurs et représentations, n°13, 2021, 232 p.

<sup>3</sup> Le choix de cette académie s'explique par l'étude dont elle fait actuellement l'objet: « enseigner l'éducation physique et sportive, encadrer et animer le sport scolaire au sein de l'Académie de Lille : identités et singularités d'une discipline et de ses acteurs » (projet HILEPSALI, Université d'Artois & INSPE, 2021-2025)

<sup>4</sup> Michel Leblanc, *Le sport scolaire dans le premier et le second degré, Rapport au Ministre de l'Education Nationale après la consultation nationale sur le sport scolaire*, 2001.

<sup>5</sup> Consulter à ce sujet: Brice Lefèvre et Fabien Ohl, Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : omnivorité, univorité et dissonances. *Movement & Sport Sciences*, vol. 62, n° 3, 2007, p. 81-90.

<sup>6</sup> Se reporter ici au rapport général de l'UNSS 2019-2020.

<sup>7</sup> Sur ce point: Alain Loret, *Anticiper le sport de demain: de Coubertin à Al Jazeera, la nouvelle frontière*, Sport Web Intelligence, 2014 (version numérique)

<sup>8</sup> On mobilisera à cet effet les éléments du « plan de développement du sport scolaire (UNSS, 2020-2024) » et les modalités de son ancrage territorial

<sup>9</sup> Se reporter au projet académique 2022-2025, construit autour de « l'excellence inclusive ». Sur les singularités éducatives: Jean-François Condette, *Deux cent ans de progrès éducatifs dans la France septentrionale (1808-2008)*, Presses Universitaires du Septentrion, 2008.

entre les acteurs décisionnels (DAAS, DRAJES, direction régionale et départementales UNSS) censés développer des synergies autour d'une « éducation par le sport » partagée, passées les affres de la crise sanitaire du COVID et dans le contexte des Jeux olympiques de 2024, organisés en France. Mobilisant des données quantitatives (cartographie des AS, taux de licencié(e)s selon les territoires, modalités de pratique selon les établissements et cycles d'enseignement) et qualitatives (monographies d'établissements, entretiens avec les acteurs institutionnels, analyse des projets et textes de référence), cette photographie du sport scolaire en région peut permettre d'en observer les invariants du temps présent (formation des jeunes officiels, dirigeants et coaches ; hybridation des formes de pratiques, évènementiel sportif) autant que les formes de réponse apportées aux enjeux éducatifs et culturels de l'École du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

## **Introduction**

Si l'histoire du sport scolaire et de ses relations avec l'éducation physique sportive a déjà fait l'objet de doctes travaux, les ressorts et les mutations contemporaines de sa dimension éducative demeurent à ce jour un « angle mort » de l'historiographie, notamment lorsqu'il s'agit de l'observer dans une temporalité resserrée et un périmètre plus circonscrit que l'espace hexagonal. En France, l'organisation administrative des Académies, initialement calquées sur celles des cours d'Appel (1808) peut constituer une échelle pertinente. Réunissant les départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'Académie de Lille, ici retenue<sup>11</sup>, peut permettre de lire, au plus près du terrain, la manière dont le sport scolaire, depuis les années 1980, a réalisé son aggiornamento éducatif, en s'éloignant d'une matrice historique, celle de la compétition, pour se rapprocher des finalités et orientations d'une École qui l'héberge depuis 1950. Les différentes chartes, rapports<sup>12</sup> et projets successivement publiés, mais également les programmations du temps présent dans les établissements, témoignent de cette prise en compte des mutations des cultures sportives de la population juvénile et de la nécessité en quelque sorte de « réinventer une tradition », face à d'autres constats : l'érosion différentielle de ses effectifs<sup>13</sup>, les pratiques concurrentielles d'un système des sports fédéral lui-même confronté à la nécessaire diversification de ses formes sportives et modes d'engagement<sup>14</sup>.

---

<sup>10</sup> Jean-Noël Luc, Jean-François Condette, Yves Verneuil, *Histoire de l'enseignement en France (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup>)*, Armand Colin, 2020.

<sup>11</sup> Le choix de cette académie s'explique par l'étude dont elle fait actuellement l'objet : « enseigner l'éducation physique et sportive, encadrer et animer le sport scolaire au sein de l'Académie de Lille : identités et singularités d'une discipline et de ses acteurs » (projet HILEPSALI, Université d'Artois & INSPE, 2021-2025).

<sup>12</sup> Leblanc, M. (2001). *Le sport scolaire dans le premier et le second degré, Rapport au Ministre de l'Éducation Nationale après la consultation nationale sur le sport scolaire*, Paris : IGEN, Ministère de l'Éducation nationale.

<sup>13</sup> Se reporter ici au rapport général de l'UNSS 2019-2020.

<sup>14</sup> Sur ce point : Loret, A. (2014). *Anticiper le sport de demain : de Coubertin à Al Jazeera, la nouvelle frontière*, Sport Web Intelligence, (version numérique).

C'est dire combien le prisme académique peut se révéler pertinent pour observer les formes d'encadrement et d'animation de celui qui a longtemps été considéré comme le « prolongement de l'EPS », à moins qu'il ne soit celui du sport civil. L'académie de Lille étant alors un lieu de confluence des orientations nationales<sup>15</sup>, des singularités territoriales<sup>16</sup> et des réalités de terrain (via l'étude des projets d'EPS et d'AS d'établissements possédant des caractéristiques particulières – indicateurs sociodémographiques, programmation des APSA, ressources en matière d'équipements sportifs-)<sup>17</sup>. Qui plus est, dans le contexte des Jeux olympiques de 2024, organisés en France, ce territoire administratif singulier est aujourd'hui le lieu d'une recomposition politique entre les acteurs décisionnels (DAAS, DRAJES, direction régionale et départementales UNSS) en charge de développer des synergies autour d'une « éducation par le sport » partagée, passées les affres de la crise sanitaire du COVID. Mobilisant des données quantitatives (cartographie des AS, taux de licencié(e)s selon les territoires, modalités de pratique selon les établissements et cycles d'enseignement) et qualitatives (extraits de monographies d'établissements, analyse des projets et textes de référence), cette photographie du sport scolaire en région peut permettre d'observer les invariants du temps présent (formation des jeunes officiels, dirigeants et coaches ; hybridation des formes de pratiques, évènementiel sportif) autant que les formes de réponse apportées aux enjeux éducatifs et culturels de l'Ecole du XXIe siècle<sup>18</sup>.

## **1. Le sport scolaire des années 1980 à nos jours: un sport devenu résolument scolaire**

Si l'une des spécificités historiques du sport scolaire tient en effet à son double ancrage (à la fois dans le système éducatif et dans le sport civil) depuis le milieu des années 1920, son caractère non obligatoire est l'un des traits marquants de son identité<sup>19</sup>: pratiqué dans les établissements privés dès la fin du XIXe siècle, il pénètre progressivement l'espace des lycées et collèges publics à mesure de la structuration de ses instances administratives. De l'Office du Sport Scolaire et

---

<sup>15</sup> On mobilisera à cet effet les éléments du « plan de développement du sport scolaire (UNSS, 2020-2024) » et les modalités de son ancrage territorial.

<sup>16</sup> Se reporter au projet académique 2022-2025, construit autour de « l'excellence inclusive ». Sur l'histoire de l'Académie de Lille: Condette, JF. (2008). *Deux cent ans de progrès éducatifs dans la France septentrionale (1808-2008)*. Lille: Presses Universitaires du Septentrion.

<sup>17</sup> Il ne sera ici question que de l'organisation de l'EPS et du sport scolaire dans les établissements publics. Pour les établissements privés sous contrat, le sport scolaire s'organise au sein de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement libre (UGSEL). On pourra consulter: Hochepped, F (2011). *Athlètes de Dieu: Naissance de l'UGSEL*. Biarritz: Atlantica.

<sup>18</sup> Luc, JN.; Condette, JF.; Verneuil, Y. (2020). *Histoire de l'enseignement en France (XIXe-XXIe)*. Paris: Armand Colin, 2020.

<sup>19</sup> P. Arnaud: L'intégration du sport dans l'enseignement secondaire. In: Arnaud, P., Clément, JP., Herr, M. (dir.). *L'éducation physique et le sport en France (1920-1980)*: Clapiers, AFRAPS, 1995.

Universitaire (OSSU, 1938) à l'Association du Sport Scolaire et Universitaire (ASSU, 1962), puis à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS, 1975), ce forfait de trois heures (obtenu par le décret du 25 mai 1950) consacré par les enseignants d'EPS à l'animation et l'encadrement des associations sportives (AS) permet de conjuguer, dans un cadre associatif, compétition et éducation. Pour autant, le « retour à la terre promise de l'EPS »<sup>20</sup> en 1981 peut aussi représenter pour les AS un changement de paradigme, qui consacre leur véritable dimension scolaire : la note de service du 6 juillet 1981 rétablit les trois heures forfaitaires consacrées à leur animation et l'année suivante, l'importance du sport scolaire est rappelée au travers d'une note de service du 16 septembre 1982 : « les activités pratiquées dans le cadre des associations sportives d'établissement constituent un complément essentiel à l'enseignement dispensé dans les horaires d'éducation physique et sportive obligatoires ». En lien avec les nouvelles missions de l'École, qui vise notamment à lutter contre l'échec scolaire et qui connaît une massification du second cycle du second degré à partir de 1985<sup>21</sup> ainsi qu'une augmentation des épisodes violents (Prost, 2013), les finalités du sport scolaire sont elles aussi progressivement redéfinies. Trois versants guident dorénavant ce dernier: animation, formation et compétition. Les statuts de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) (décret du 1<sup>er</sup> mars 1986) traduisent cette orientation résolument scolaire (Bréhon, 2005). L'objet principal de cette Union est en effet « d'organiser et développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'EPS et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui adhèrent aux associations ».

Toutefois, ces évolutions ne permettent pas de pallier immédiatement aux difficultés que connaît le sport scolaire à cette période. Les adhérents désertent en effet progressivement les AS au début des années 1980. Pour les enseignants d'EPS, ces difficultés seraient dues au désintérêt des élèves suite à la séparation des premiers et seconds cycles des établissements secondaires, et ainsi aux difficultés de suivre les élèves sur l'ensemble de leur scolarité, à la réduction du nombre d'heures obligatoires d'EPS<sup>22</sup> et à la politique de recrutement des clubs sportifs qui accueillent les jeunes de plus en plus tôt et proposent des entraînements le mercredi, jour traditionnellement réservé au sport scolaire. Ce dernier connaît malgré tout un succès relatif dans les établissements ruraux puisqu'il propose d'autres activités que celles des clubs civils (Caritey, 2014).

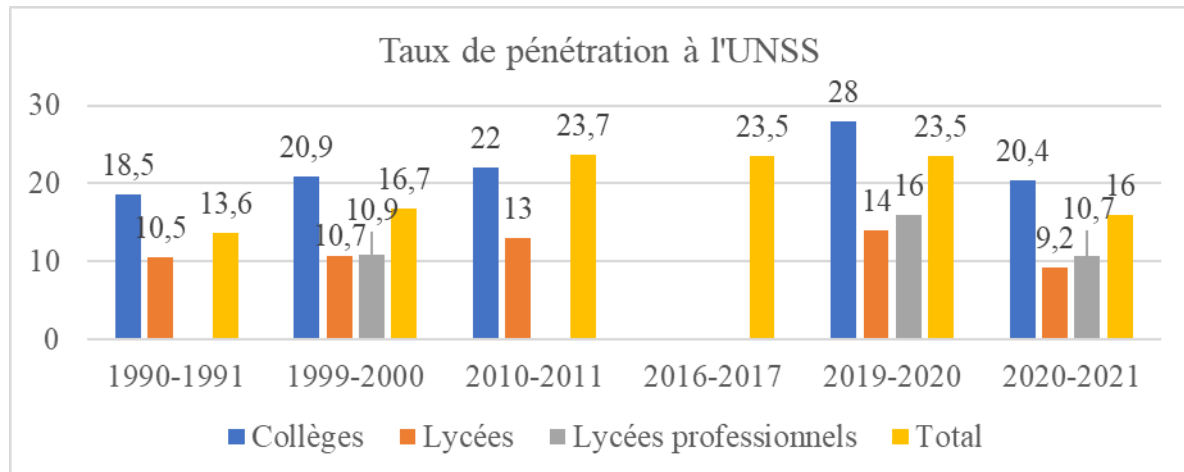
Le lien avec le monde scolaire est d'autant plus affirmé à travers la Charte du sport scolaire de 1993 rappelant les objectifs de ce dernier: « vers une citoyenneté active et responsable. Conjuguer unité et diversité. Souder les acteurs de la communauté éducative. Contribuer aux

<sup>20</sup> Martin, J.L. (2004). *Histoire de l'éducation physique sous la Cinquième République: la terre promise* (depuis 1981). Paris: Vuibert.

<sup>21</sup> En 1980, 26 % de bacheliers sont comptabilisés, contre 63 % en 1995 et 80 % en 2019 (Luc *et al.*, 2020).

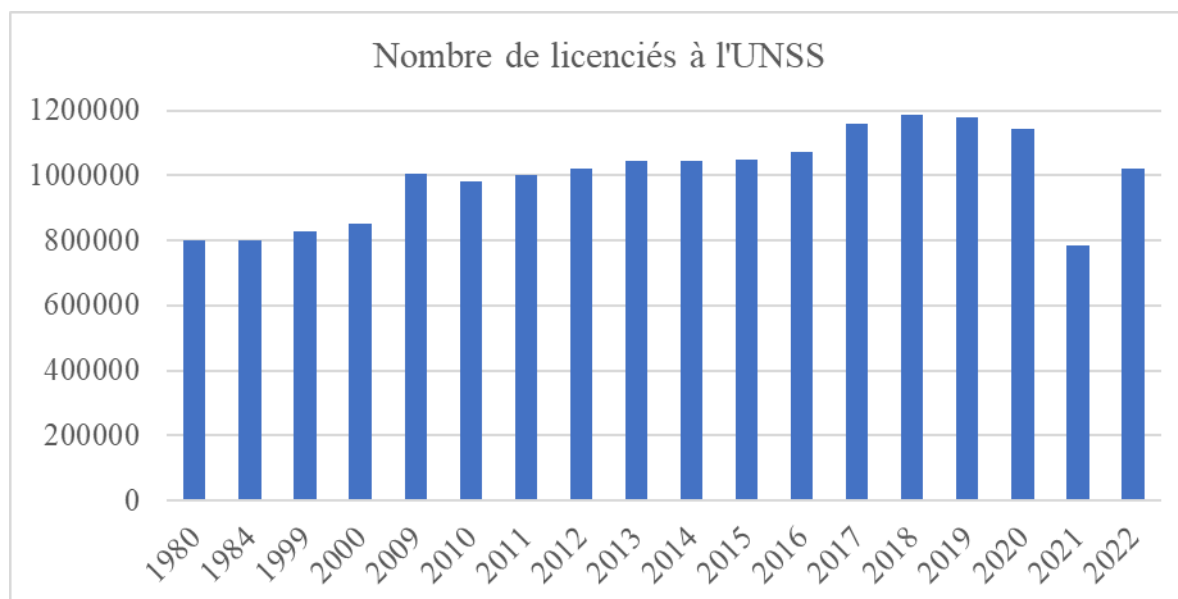
<sup>22</sup> À la place des cinq heures hebdomadaires d'EPS, la circulaire du 9 septembre 1971 préconise trois heures d'EPS obligatoires pour le premier cycle et deux heures pour le second cycle.

missions du système éducatif. Répondre aux intérêts et aux besoins des jeunes ». La diversité d'activités physiques et sportives proposée au sein des AS, l'hétérogénéité des modalités de pratique (découverte, initiation, animation, compétition, loisirs) (Saint-Martin & Attali, 2019), doit, en partie, permettre d'y parvenir. Elle est néanmoins restreinte, comme c'est le cas dans les années 1980<sup>23</sup>, au cross-country qui constitue l'activité la plus pratiquée à l'UNSS en 1999-2000, aux sports collectifs (handball, volley-ball, basket-ball, football), au badminton et à l'athlétisme. Ces différentes disciplines regroupent entre 155 000 et 81 000 licenciés chacune, soit respectivement 18,2 % et 9,5 % du total des licenciés. Les autres activités ne dépassent pas 50 000 pratiquants, soit 5,9 %. Malgré tout, les sports collectifs perdent de leur popularité, tandis que les sports de raquette (notamment le badminton et le tennis de table) et les activités de pleine nature ont le vent en poupe (Leblanc, 2001), comme l'indique une enquête de la DEPP en 2005-2006, ces activités étant programmées en fonction des compétences des enseignants. Pour autant, si le spectre des pratiques ne cesse de s'élargir, (une centaine en 2010-2011, près de 120 en 2016-2017), le socle « historique » demeure, comme l'illustrent les graphiques ci-dessous<sup>24</sup>.



<sup>23</sup> En 1984-1985 par exemple, d'après une enquête de la DEPP, les activités les plus pratiquées en AS sont le handball, le football, le volley-ball et l'athlétisme (Benhaim-Grosse, 2007).

<sup>24</sup> Ces graphiques sont obtenus à partir des rapports généraux de l'UNSS, des contributions de Jean-Michel Delaplace (1989), de Michaël Attali et Jean Saint-Martin (2019), et des rapports de Michel Leblanc (2001) et de Robert Lecou (2012).

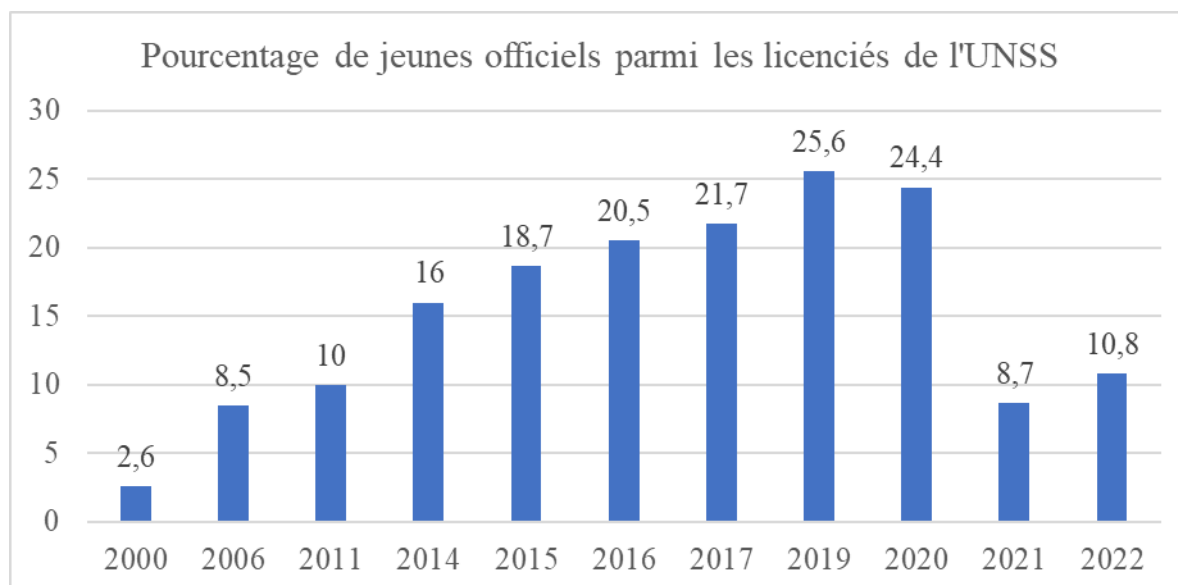


Des difficultés persistent néanmoins, et ce jusqu'à nos jours (indépendamment des difficultés liées à la crise sanitaire). Des écarts significatifs s'observent en effet entre les académies au niveau du nombre de licenciés, plus important dans les zones rurales relativement à la population scolaire<sup>25</sup>, de la répartition par type d'établissement, les collèges comptant plus de licenciés que les lycées, mais aussi de l'investissement des enseignants d'EPS. Lors de l'année scolaire 1999-2000 par exemple, l'académie de Bordeaux compte 84,1 % d'enseignants d'EPS ayant choisi le forfait de trois heures hebdomadaires dédiées au sport scolaire dans leur service, contre 95,6 % pour l'académie d'Amiens.

La vie associative dans les AS n'est en outre pas toujours une réalité. Si la formation des jeunes officiels connaît un certain succès<sup>26</sup>, le décret du 14 mars 1986, obligeant la présence d'un tiers à la moitié (selon les ordres d'enseignement) d'élèves dans les comités directeurs, n'est pas nécessairement appliqué (Leblanc, 2001). De même, en 2005-2006, les trois formes d'implication identifiées à l'AS, hormis les compétitions, ne regroupent chacune que 15 à 16 % des élèves licenciés à l'UNSS. Il s'agit de la formation de jeune juge ou de jeune arbitre, de la participation à l'assemblée générale annuelle de l'AS et de la prise de responsabilités au sein des AS (Benhaim-Grosse, 2007).

<sup>25</sup> Selon le rapport général de l'UNSS 2019-2020, le taux de pénétration à l'UNSS en 2019-2020 est par exemple de 27,36 % en zones rurales, 24,14 % en zones intermédiaires et 21,15 % en zones urbaines.

<sup>26</sup> Se reporter au graphique ci-dessous obtenu à partir des rapports généraux de l'UNSS, des rapports de Michel Leblanc (2001) et Robert Lecou (2012), ainsi que de l'étude menée par la DEPP en 2005-2006 sous la direction de Jeanne Benhaim-Grosse (2007).



Les filles participent par ailleurs moins que les garçons au niveau national, même si cette participation tend à augmenter légèrement, exceptée lors de la crise sanitaire, et qu'elle est le reflet du monde fédéral. En 2010-2011 par exemple, l'UNSS, qui représente la troisième fédération sportive en France, compte 40 % de licenciées et fait partie des fédérations sportives qui comptent le plus de filles (Lecou, 2012). Cette proportion, présente dès le début des années 1980 (Saint-Martin & Attali, 2019), se retrouve dans la répartition par sexe des jeunes officiels.

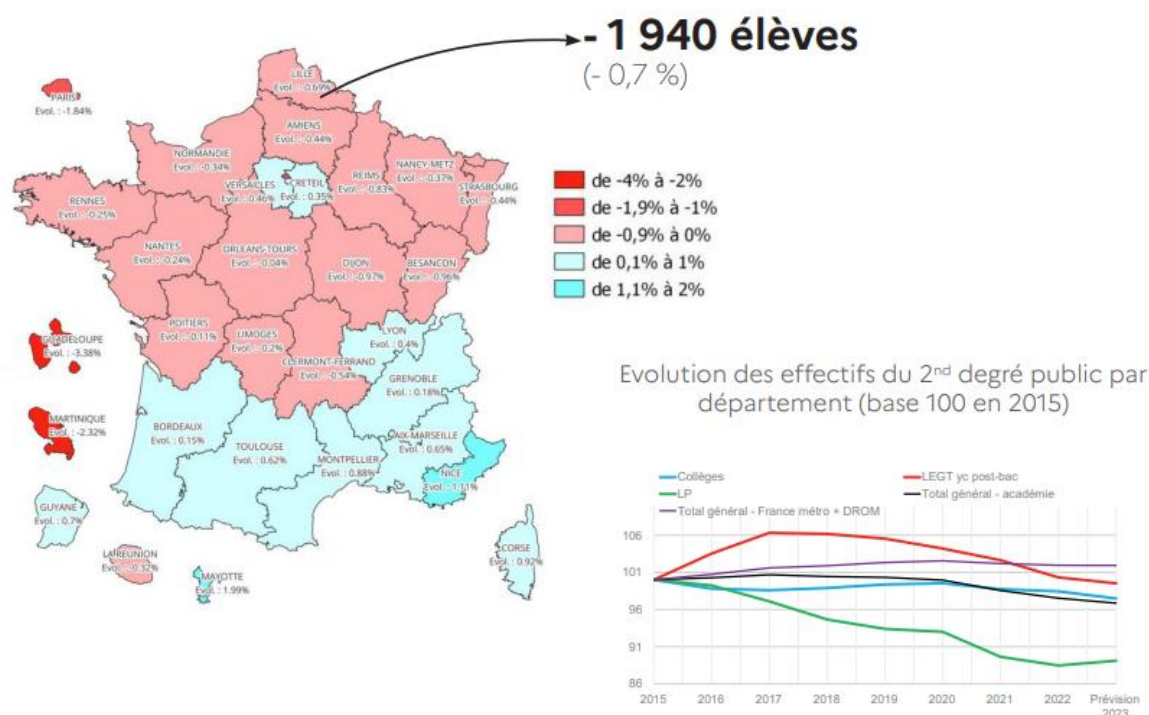
L'investissement des filles au sein de l'UNSS, en tant que pratiquantes et/ou jeunes officielles, représente d'ailleurs un axe fort de développement pour cette fédération depuis une quinzaine d'années. Les autres axes concernent la santé, l'éducation par le sport des plus jeunes, et notamment, en plus des filles, des populations issues des quartiers prioritaires et des élèves en situation de handicap<sup>27</sup>. À ces orientations s'ajoutent, depuis le milieu des années 2010, le développement durable, la diplomatie du sport scolaire (en Europe et dans le monde), la formation des jeunes officiels (reporters, arbitres, vice-présidents, dirigeants, juges, organisateurs, secouristes, coaches), et plus généralement de tous les acteurs (ou futurs acteurs comme les étudiants en STAPS se préparant au CAPEPS) du sport scolaire, y compris les parents d'élèves incités à s'impliquer dans les AS<sup>28</sup>.

## 2. Du sport scolaire aux sports scolaires dans l'académie de Lille: le territoire en question

<sup>27</sup> Selon les rapports généraux de l'UNSS 2016-2017 et 2021-2022, 0,39 % des élèves licenciés à l'AS sont en situation de handicap en 2016-2017, contre 0,59 % en 2021-2022.

<sup>28</sup> Se reporter aux différents plans nationaux de développement du sport scolaire (2016-2020 & 2020-2024)

Dans l'Académie de Lille, l'année scolaire 2022-2023 est marquée par une forte baisse du nombre d'élèves, accentuant une évolution démographique continue depuis plusieurs années au sein du système scolaire (Merle, 2011). Entre 2017 et 2022, les effectifs du second degré dans l'académie ont ainsi baissé de 3,13 %, soit près de 9 045 élèves.



**Carte 1.** Effectif « élèves » et son évolution dans le second degré.

Année scolaire 2022-2023.

Source: Académie de Lille, 2023.

Confronté à cette problématique, accentuée dans les collèges et lycées professionnels, les circulaires rectoriales engagent les acteurs académiques à « tenir compte de l'évolution démographique, à financer l'évolution de la carte des formations, à développer les dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap et à mieux tenir compte de l'environnement social et de la taille des établissements (...) pour une excellence inclusive »<sup>29</sup>. Pour les acteurs de l'UNSS en région, la prise en compte des orientations nationales et académiques relève ainsi d'une impérieuse nécessité: « l'AIRE [Accessibilité, Innovation, Responsabilité, Education] que nous cherchons à développer sur le territoire, en tenant compte des contextes scolaires différents, est au cœur de notre travail pour promouvoir le sport au plus grand nombre »<sup>30</sup>. Si l'histoire des pratiques

<sup>29</sup> Rapport de rentrée, Académie de Lille, 2023.

<sup>30</sup> Propos tenus par la directrice régionale UNSS Lille, janvier 2023.



pédagogiques fait apparaître la persistance d'écart entre le dire et le faire (Bréhon & Niedzwialowska, 2008), il faut reconnaître, au moins pour la période la plus immédiate, une grande stabilité des effectifs sportifs (et de leur encadrement) dans les établissements scolaires de la région: l'intention, de mobiliser ici un grand nombre d'élèves, semble être suivie des faits. Disposant d'une association dans chaque établissement, encadrés par 1764 enseignants d'EPS, animateurs d'AS - chiffres constants depuis 2015- 61 495 élèves pratiquent, en 2022-2023, l'activité sportive volontaire et le taux de licenciés sont légèrement supérieurs à celui du national (22,6%).

	Licences	Année scolaire 2022/2023	Année scolaire 2021 / 2022	Année scolaire 2020 / 2021	Année scolaire 2019 / 2020	Année scolaire 2018 / 2019
<b>Académie</b>	%Nombre de licences élèves / Nombre d'élèves scolarisés	23.62%	20.93%	13.88%	22.72%	23.02%
<b>Nord</b>	%Nombre de licences élèves / Nombre d'élèves scolarisés	23.67%	20.65%	13.89%	22.55%	22.36%
<b>Pas de Calais</b>	%Nombre de licences élèves / Nombre d'élèves scolarisés	23.56%	21.32%	13.86%	22.96%	23.94%

**Tableau 1.** % d'élèves licenciés dans l'académie de Lille  
**Source:** Service régional de l'UNSS, Lille

Par ailleurs, le pourcentage de filles licenciées est équivalent à celui identifié par le rapport général de l'UNSS, soit près de 40%. En réalité, près d'une fille sur cinq et d'un garçon sur quatre sont ainsi adhérents à l'association sportive de leur établissement dans les Hauts-de-France. Si, en apparence, les chiffres traduisent l'importance et la dynamique associative, faisant de l'UNSS la 2<sup>ème</sup> fédération nationale comptabilisant le plus grand nombre de licenciés (derrière la Fédération Française de Football<sup>31</sup>), une lecture plus fine des chiffres nuance toutefois le propos. Répartition géographique, catégories d'âge concernées, diversité selon les types d'établissement et offre de pratiques constituent des variables pertinentes pour l'analyse régionale: si des singularités apparaissent, le territoire, de ce point de vue, ressemble grandement à ses pairs, toutes proportions gardées. En premier lieu, la distribution des licenciés révèle une grande disparité sur les 21 districts UNSS concernés.

<sup>31</sup> Consulter à ce sujet, Le baromètre national des pratiques sportives, Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, 2020.

Répartition dans l'Académie	Licences	%
<b>Nord</b>	<b>35621</b>	<b>58%</b>
59-District 06 Lille	7870	13%
59-District 10 Valenciennes	5427	9%
59-District 02 Douai	4616	8%
59-District 03 Dunkerque	4111	7%
59-District 01 Cambrai	3300	5%
59-District 08 Roubaix	2700	4%
59-District 07 Maubeuge	2548	4%
59-District 05 Flandres	2538	4%
59-District 09 Tourcoing	1539	3%
59-District 04 Fourmies	972	2%
<b>Pas de Calais</b>	<b>25874</b>	<b>42%</b>
62-District 27 Calais	3474	6%
62-District 23 Artois Collèges	3427	6%
62-District 25 Boulogne sur mer	3174	5%
62-District 22 Arras	3132	5%
62-District 34 Saint Omer	2947	5%
62-District 30 Lens Liévin Collèges	2454	4%
62-District 28 Hénin Collèges	2432	4%
62-District 36 Artois Ternoise Lycée	1567	3%
62-District 32 Montreuil	1347	2%
62-District 31 Lens Liévin Hénin Lycée	1280	2%
62-District 35 Saint-Pol sur Ternoise	640	1%
<b>Total général</b>	<b>61495</b>	

**Tableau 2.** Répartition des licenciés dans l'académie de Lille, 2022-2023

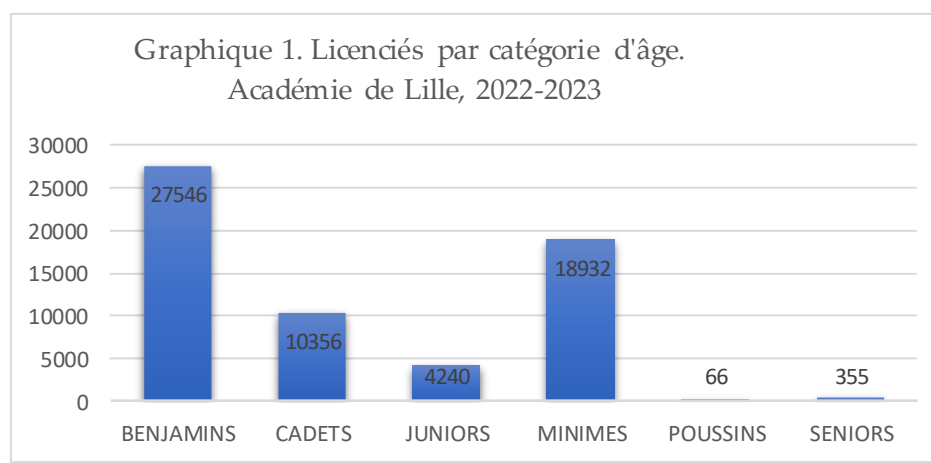
**Source:** Service régional de l'UNSS, Lille

En se focalisant uniquement sur les deux départements que compte l'Académie, le Nord, avec ses districts lillois et valenciennois notamment, draine le plus grand nombre de licenciés. A contrario, certains districts, tels Fourmies (Nord), ou Saint-Pol sur Ternoise (Pas-de-Calais), ne représentent respectivement que 2% et 1% du total des licenciés. La superposition de la carte des établissements scolaires et des effectifs (enseignants d'EPS/élèves) explique en grande partie cette répartition. Cela étant, si le taux de pénétration national révèle un maillage étroit<sup>32</sup> dans les zones rurales, intermédiaires et urbaines, et permet d'indiquer, par exemple, que dans les campagnes, près d'un élève sur trois (soit 33%) est licencié dans son association sportive (27,36 % au national), le cas nordiste est plus contrasté (23,6%) : la répartition étant bien différente d'un district à un autre.

Ensuite, avec 502 associations sportives recensées - faisant de l'académie une place forte du sport scolaire (derrière Versailles (670 AS) et Créteil (579 AS) pour un total national de 9096 associations<sup>33</sup> - le Nord associatif accueille surtout en nombre les collégiens, benjamins et minimes dans leur catégorie sportive respective. Les lycéens, cadets, juniors et parfois même seniors, ne représentent, quant à eux, qu'une faible proportion des effectifs, soit moins de 25%.

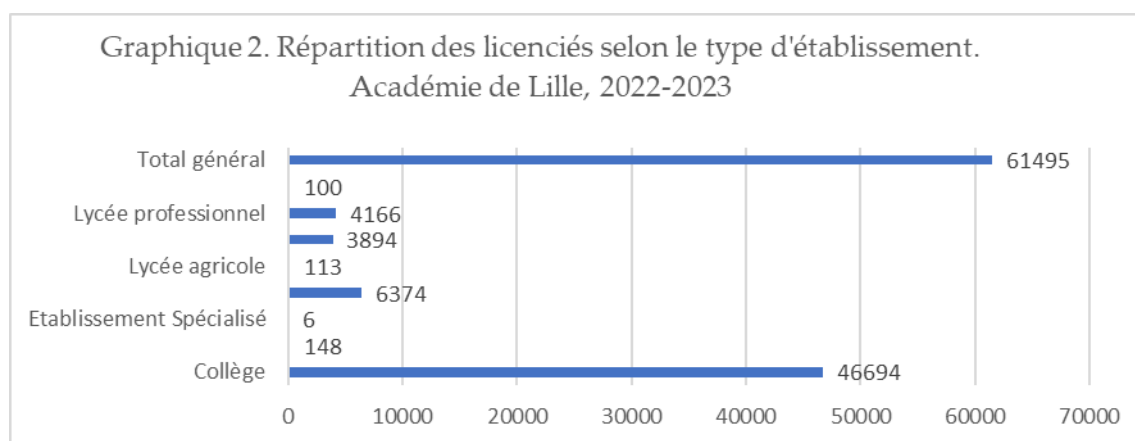
<sup>32</sup> Selon le rapport général de l'UNSS, 2019-2020.

<sup>33</sup> Selon le rapport général de l'UNSS, 2019-2020.



**Source:** Service régional de l'UNSS, Lille

Par ailleurs, les statistiques sur les dix dernières années font apparaître que 60% « des primo-licenciés collégiens » renouvellent leur licence au moins une fois au cours de leur scolarité dans le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire. 25% restent aussi licenciés à l'UNSS sur plus de la moitié du temps de leur cursus au collège. Chez les licenciés-lycéens, en revanche, 25% renouvellent leur adhésion au moins une année. 9% seulement restent licenciés sur l'ensemble de leur scolarité au lycée. La ligne de fracture collège-lycée est donc nette, confirmant ainsi les constats relevés au plan national.



**Source:** Service régional de l'UNSS, Lille

Enfin, si le collège demeure une locomotive pour le sport scolaire, que le lycée peine à suivre, il convient de remarquer que ce sont surtout les établissements professionnels et technologiques qui marquent actuellement le pas. Or, si le taux national de pénétration se situe à 28% pour les collèges, 16% pour les lycées généraux et 14% pour les établissements

professionnels<sup>34</sup>, ce même taux, pour les lycées spécialisés du département du Nord (et selon les districts), atteint parfois difficilement les 12%: c'est par exemple le cas du district de Maubeuge situé dans le Sud-est de l'Académie. L'enclavement de ce territoire ne suffit sans doute pas à expliquer complètement la situation. Et plus généralement, le cas des lycées interroge.

Les formes d'engagement culturel, et notamment celles des adolescents qui ont considérablement évolué depuis deux décennies, constituent un autre prisme d'analyse: les travaux de Brice Lefèvre et Fabien Ohl (2007) mobilisent désormais les notions d'univoricité et d'omnivoricité (associée à une transformation du capital culturel des groupes sociaux) pour expliquer l'évolution de l'engagement dans les pratiques sportives. Au-delà d'un zapping culturel de plus en plus présent, et à considérer que le choix d'une pratique unique constituait le modèle classique et dominant du sportif du Vingtième siècle (Pociello, 1999), l'alternative de la multi-activité représente aujourd'hui un nouvel attribut du système des sports. L'analyse de l'univoricité (une pratique déclarée) et de l'omnivoricité (plus d'une pratique déclarée) des Français indique, à titre d'exemple, une moyenne de 2,96 pratiques aujourd'hui, chez les plus jeunes également. Dès lors, qu'en est-il de l'adéquation entre l'offre et la demande sportive dans le cadre associatif scolaire? Si cette question fragilisait l'UNSS au seuil des années 2000<sup>35</sup>, l'institution, ses services déconcentrés, coordonnateurs et animateurs<sup>36</sup>, au travers des programmes et mises en œuvre successifs, ont apporté des réponses au problème, par une diversité des APSA et des modes d'engagement.

Dans les associations sportives de la région, les sections proposées sont nombreuses et extrêmement diversifiées, à l'image des orientations fixées par la fédération multisports. Pour l'ensemble des associations de l'académie, on recense 3584 sections représentant 92 activités sportives différentes: du badminton (n=367) au trampoline (n=1) en passant par le *kite surf* (n=2), le *Kickboxing* (n=3) ou encore le *run and bike* (n=23), l'éventail des pratiques est large, d'autant que la moyenne académique en France, pour la même période, se situe aux alentours de 70 activités<sup>37</sup>.

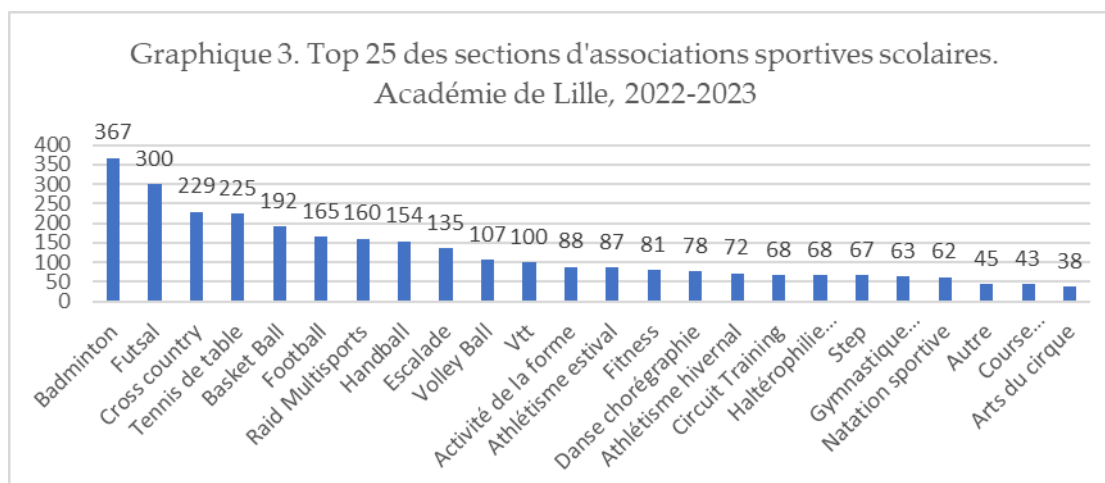
---

<sup>34</sup> Selon le rapport général de l'UNSS, 2019-2020.

<sup>35</sup> Selon le rapport Michel Leblanc (2001). Le sport scolaire dans le premier et le second degré, *op. Cit.*

<sup>36</sup> Au niveau des académies et des départements, le sport scolaire s'organise autour de deux structures déconcentrées: les directions des services régionaux (n=30) et départementaux UNSS (n=96), chargées de mettre en œuvre les politiques définies par les instances nationales et d'assurer les organisations et manifestations. Par ailleurs, les coordonnateurs de district (enseignants d'EPS choisis parmi les animateurs d'AS, n=1166 dont 21 pour l'académie de Lille) sont chargés de faire vivre le projet du district au regard des spécificités locales et des orientations départementales, académiques et nationales. Ils sont un trait d'union entre les associations scolaires d'établissement et les services de l'UNSS.

<sup>37</sup> Selon le rapport général de l'UNSS, 2019-2020.



Source: Service régional de l'UNSS, Lille

Par ailleurs, si la multi-activité, promue par l'UNSS, permet aux licenciés de s'initier à différentes disciplines au cours de la même année, pour les collèges de la région ainsi qu'au plan national, elle demeure une réalité statistique (1,99 en France, 2,1 dans l'Académie). Ce qui est beaucoup moins vrai pour les lycées (respectivement 1,6 et 1,3). Considéré sous cet angle, il n'existe pas un mais des sports scolaires, dès lors que l'on change la focale. Et ce d'autant que le modèle fédéral compétitif au sein des clubs n'est plus l'unique paradigme du système des sports. Par ailleurs, le phénomène de pratique en dehors de toute structure institutionnelle s'est renforcé au gré des périodes de confinements successives et se confirme encore aujourd'hui chez les jeunes<sup>38</sup>. De fait, les formes et valeurs de ces nouvelles pratiques (Fuchs & Augustin, 2014) ne peuvent plus être ignorées. Il est désormais admis que les pratiques juvéniles s'autonomisent toujours plus vis-à-vis des institutions sportives (clubs, fédérations) même si celles-ci restent le ciment fédérateur pour le plus grand nombre. Ces institutions, de leur côté, tentent de s'adapter aux évolutions et y parviennent parfois, comme le montrent les initiatives de l'UNSS à propos des défis et challenges « run-rando », « santé » et « parcours libres, circuit-training » proposés (2019-2023)<sup>39</sup>.

La question renvoie donc plus largement à celle des choix politiques. À travers la multiplication de dispositifs comme les projets sportifs territoriaux, on peut noter que s'actualisent et se concrétisent des volontés politiques, déjà présentes depuis les années 1980 d'une prise en

<sup>38</sup> Consulter à ce sujet, La pratique physique et sportive des Français sous le signe du premier confinement, INJEP, 2021.

<sup>39</sup> Chaque année, les services départementaux et régionaux UNSS sont à l'initiative de projets, compétitions, manifestations promotionnelles. Ces temps forts rassemblent des jeunes licenciés autour de thématiques transversales, d'activités innovantes, d'ateliers éducatifs. En 2022-2023, « L'Amazone », organisée par le service départemental du Nord, est une course à obstacles réservée aux filles pouvant inviter une camarade ou un membre de la famille. Cette manifestation a rassemblé 1243 élèves provenant de 55 associations différentes de la région. Parallèlement à cette course, les concourantes ont eu accès à un village santé ainsi qu'à des ateliers sur le développement durable.

charge des orientations sportives locales, accentuée par l'engouement que connaissent aujourd'hui les processus de démocratie participative, dont l'UNSS souhaite se faire porteuse par les principes d'organisation fixés.

### 3. Un prisme pertinent, celui des « territoires ».

Observer les réalités du sport scolaire au niveau des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), à savoir les collèges et les lycées (toutes catégories confondues)<sup>40</sup>, ne vise pas seulement à ajouter un niveau d'échelle supplémentaire venant compléter les deux parties précédentes. Eminent spécialiste de l'histoire de l'éducation, Antoine Prost soulignait déjà en 1996 que l'usage de la monographie constituait sans doute le « matériau le moins incertain » pour saisir le contemporain<sup>41</sup>. Par-delà ces considérations purement méthodologiques, ce nécessaire regard au « ras-du-sol »<sup>42</sup> se justifie par les inflexions significatives observées depuis les années 1980<sup>43</sup>: historiquement construit autour d'une centralisation administrative qui aura permis de relever les défis de la scolarisation de masse dans tous les degrés d'enseignement, le système éducatif hexagonal voit son centre de gravité basculer au moment où la prise en compte de l'échec scolaire et les remédiations qu'il impose deviennent le pivot de toutes les politiques éducatives. Si les orientations nationales demeurent (notamment en matière de définition des programmes, de gestion des personnels, de délivrance des diplômes et d'attribution des moyens), les niveaux académiques et territoriaux s'imposent dès le début des années 2000 comme des cadres pertinents d'analyse et d'évaluation de la manière dont les politiques publiques sont précisément menées : les lois de décentralisation du 13 août 2004, la loi d'orientation de 2005, la loi de refondation du 8 juillet 2013 amplifient un processus entamé vingt ans plus tôt : le tsunami libéral des règles issues du New Public Management (NPM) impose désormais à l'ensemble de la Fonction publique et *de facto* aux chefs d'établissement et équipes pédagogiques une nouvelle « feuille de route » en matière de

---

<sup>40</sup> Leur création le 22 juillet 1983 est l'une des nombreuses conséquences des lois de décentralisation, publiées entre mars 1982 et juillet 1983, se traduisant par un transfert des compétences de l'Etat au profit des collectivités locales et territoriales. Les collèges, lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels voient leur autonomie pédagogique et administrative augmenter, notamment à partir des dynamiques de projets et de leur pilotage par les instances des établissements.

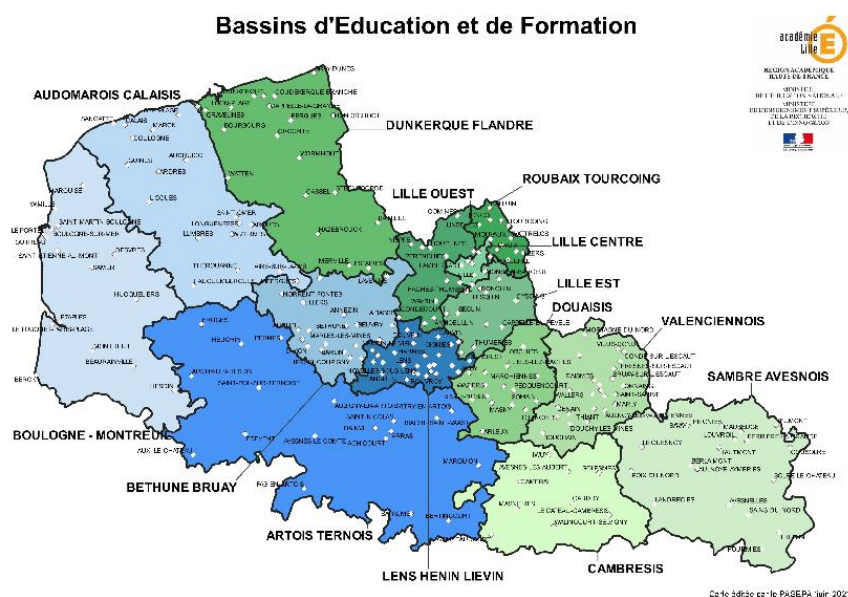
<sup>41</sup> Prost, A. (2014). *Douze leçons sur l'histoire*, Paris: Seuil, coll. Points histoire (rééd.)

<sup>42</sup> Expression également emprunté à Jacques Revel, dans sa préface de: Ginzburg, C. (1980). *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVIe*. Paris: Aubier.

<sup>43</sup> Consulter: Luc, JN. Condette, JF. Verneuil, Y. (dir) (2020). *Histoire de l'enseignement en France*, Paris: Armand Colin.

pilotage, de contrats d'objectifs et de moyens, d'expérimentations et autres logiques de performance et d'auto-évaluation<sup>44</sup>.

Ainsi, l'enseignement de l'éducation physique et sportive et l'animation du sport scolaire du premier tiers du XXI<sup>e</sup> siècle seront territorialisés ou ne seront pas<sup>45</sup>. Et comme toute autre, l'Académie de Lille n'échappe pas à ce nouveau paradigme. Ce niveau d'échelle, s'il permet d'observer les écarts entre injonctions institutionnelles et mises en œuvre sur le terrain, doit d'abord être compris comme celui permettant précisément à l'EPS et au sport scolaire « de se faire » au quotidien, par ses acteurs, et au plus près des réalités et des contingences.



**Encadré 1.**

Cette prise en compte des acteurs<sup>46</sup>, que les travaux de Michaël Attali<sup>47</sup> et Julien Fuchs<sup>48</sup> ont bien mis en exergue, ne peut non plus être ignorée dès lors que l'on interroge les réalités et enjeux du sport scolaire: lieu d'innovation didactique en prolongement de l'EPS? Moment(s) de programmation d'APSA en complément (ou en contrepoint) de celles offertes dans les différents champs d'apprentissage? Vecteur de transmission de valeurs empruntées au sport de compétition ou

<sup>44</sup> Mercier, J. (2014). *L'administration publique. De l'école classique au nouveau management public*, Laval (Canada) : Presses de l'Université de Laval.

<sup>45</sup> Voir l'encadré 1. Carte des bassins d'Education et de formation, Académie de Lille.

<sup>46</sup> En 2021/2022, L'Académie de Lille comptait 2803 enseignants d'EPS (soit 8,6% du total des enseignants du second degré) répartis comme suit: 2203 pour le public (78,5%), dont 163 agrégé(e)s; 600 dans le privé (21,5%) dont 7 agrégé(e)s. 172 sont affectés sur des postes de TZR; On compte également 17 enseignants contractuels pour le public et 72 maîtres auxiliaires dans l'enseignement privé. La profession compte 60,3% d'hommes et 39,7% de femmes (elle s'élève à 69,1% pour l'ensemble des disciplines du second degré). Données fournies par le groupe des IA-IPR d'EPS de l'Académie de Lille.

<sup>47</sup> Attali, M. (2006). *L'univers professionnel des enseignants d'éducation physique de 1940 à nos jours*, Paris: Vuibert.

<sup>48</sup> Fuchs, J. Renaud, JN. (dir) (2020). *Former les enseignants d'EPS en France au XXI<sup>e</sup>*, Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

qui au contraire d'en détachent? Ces quelques interrogations confirment que le sport scolaire ne peut être pensé « en dehors » de l'EPS, tout comme cette dernière ne peut être comprise qu'« au-dedans » de l'institution scolaire<sup>49</sup>. L'échelle de l'établissement, où se jouent nombre d'interactions entre acteurs (enseignants, personnels de direction), où se déclinent les projets (établissement/EPS/AS) en fonction des ressources et des contraintes locales (la question des infrastructures sportives s'avère ici déterminante) peut donc être retenue. Ce que confirment, sur ce point particulier, les déclarations d'Olivier Girault<sup>50</sup>, Directeur national de l'UNSS depuis 2021 :

« Notre première attention doit se porter sur l'implication des chefs d'établissement, des CPE, de l'environnement (parents, collectivités). Le principal ou le proviseur - et c'est pour cela qu'il est effectivement le Président de l'AS- a un rôle déterminant pour accroître le nombre de licenciés. Il faut impérativement que leur formation intègre cette ambition de développement, et pas seulement les aspects règlementaires ou institutionnels (...)

En collège, toute l'équipe éducative ressent les effets d'une AS qui marche bien, dans la vie sociale. Le climat scolaire, le bien-être des gamins, mais aussi en termes d'ouverture et de reconnaissance à l'extérieur.

En lycée, on sait que c'est plus difficile, où les contraintes d'emploi du temps (et plus encore en voie professionnelle avec les périodes de stages), les déplacements, l'accès aux installations ont fait baisser la garde. Le premier levier est organisationnel et l'AS n'y est plus sanctuarisée alors que c'est une période cruciale dans le décrochage de l'activité physique, on le voit de façon aigüe avec les filles (...)<sup>51</sup>

#### **4. Un seul sport scolaire, mais des AS plurielles et singulières?**

Face à l'impossibilité de conduire une enquête exhaustive sur les 440 collèges (publics et privés) et 159 lycées (généraux et technologiques & professionnels) que compte l'Académie de Lille<sup>52</sup>, le choix s'est donc porté sur une étude ciblée d'établissements, dont les caractéristiques renvoient à l'organisation générale de l'EPS et des AS depuis la mise en œuvre des programmes les plus récents. C'est peu dire que l'éducation physique et sportive du « temps présent » est désormais

---

<sup>49</sup> Arnaud, P. (1983). *Les savoirs du corps. Education physique et éducation intellectuelle dans le système scolaire français*, Lyon: Presses Universitaires de Lyon.

<sup>50</sup> Nommé par Jean-Michel Blanquer (Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports de 2017 à 2022), Olivier Girault est ancien membre de l'équipe de France de Handball (faisant successivement partie des « costauds » puis des « experts »). Champion du monde et champion olympique, il a également dirigé la Ligue nationale de handball de 2018 à 2020.

<sup>51</sup> Questions à Olivier Girault, Directeur de l'UNSS, *Revue EPS*, n°397, 2022, p. 9.

<sup>52</sup> Répartis dans les 14 bassins d'éducation de l'Académie, 440 collèges (dont 113 privés sous contrat), 87 lycées généraux et technologiques, 72 lycées professionnels (pour un total de 69 lycées privés sous contrat). Données 2021-2022 fournies par le groupe des IA-IPR d'EPS de l'Académie de Lille.



placée sous le signe de l'éclectisme<sup>53</sup>: après les méthodes et conceptions (années 1930/années 1960), après le temps des pratiques et des didactiques (années 1970/1990)<sup>54</sup>, se dessine aujourd'hui un éclectisme des formes d'enseignement de la discipline, au-delà des volumes horaires attribués, dans le cadre de l'enseignement obligatoire<sup>55</sup>: enseignement optionnel en lycée (trois heures hebdomadaires), enseignement de spécialité « EPPCS » (Education physique, pratiques et cultures sportives) déployé à la rentrée 2021 dans cinq lycées, programme des SELO (Sections Européennes ou de Langues Orientales) proposant l'EPS au titre des Disciplines non linguistiques (DNL), sans parler des sections sportives et des APSA proposées dans le cadre de l'AS, ou autres dispositifs de labellisation s'inscrivant dans des actions plus ponctuelles, à l'image de « Génération 2024 » (87 collèges et 42 lycées ayant obtenu le label). Plus d'un demi-siècle après la consécration de « sports de base » (gymnastique, athlétisme, natation et sports collectifs)<sup>56</sup> dont la programmation correspondait, peu ou prou, aux cultures sportives des élèves et offrait (au moins pour les trois premières activités) des formes d'évaluation critériées en lien avec les ambitions méritocratiques de l'écosystème scolaire, c'est désormais une « EPS de base », ès qualités, qui est enseignée dans les collèges et les lycées, en ce premier tiers du XXI<sup>e</sup> siècle.

Observer le quotidien d'une AS dans un établissement scolaire suppose un choix préalable d'indicateurs<sup>57</sup>. Longtemps « part insécable » de l'EPS aux beaux jours des Trente Glorieuses de sa sportivisation, les liens entre le sport scolaire et la discipline semblent aujourd'hui plus distendus, si l'on considère en premier lieu le nombre d'élèves licenciés<sup>58</sup>. Il semble que l'Académie de Lille n'échappe guère à cette inflexion, indépendamment des dynamiques de projets et de leur imbrication (établissement/EPS/AS), du jeu des programmations et de leur complémentarité (EPS/AS) ainsi que des « leviers motivationnels » destinés à attirer les élèves vers les pratiques proposées au sein des AS. Faut-il pour autant parler d'un « territoire du vide »<sup>59</sup>, comme cela

---

<sup>53</sup> Au sens où Georges Hébert l'entend, qui consiste à « ne pas retenir une seule méthode [d'éducation physique], mais prendre ce que chacune d'entre elles a de meilleur ». Consulter: Delaplace, JM. (2000). *Georges Hébert, la méthode naturelle et l'école (1905-1957)*. Thèse de doctorat en STAPS, Université de Lyon 1.

<sup>54</sup> Sur ces périodes: Attali, M. Saint-Martin, J. (2021). *L'EPS de 1945 à nos jours. Les étapes d'une démocratisation*, Paris: Armand Colin (rééd.).

<sup>55</sup> Quatre heures en classe de sixième, trois heures pour les autres classes de collège, deux heures pour les classes de seconde, première et terminale du lycée général et technologique. Les volumes horaires sont annualisés en lycée professionnel.

<sup>56</sup> Arnaud, P. Clément, JP. Herr, M. (1995), *Éducation physique et sport en France (1920-1980)*, Clapiers: AFRAPS (rééd.).

<sup>57</sup> Les données mobilisées dans ce paragraphe proviennent des mémoires professionnels (M1 et M2 MEEF) réalisés par les étudiants de l'INSPE de l'Académie de Lille, entre 2021 et 2023.

<sup>58</sup> On se reportera ici aux parties 1 et 2 du présent article.

<sup>59</sup> Selon l'expression de : Corbin, A. (2018). *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage*, Paris: Flammarion, coll. Champs Histoire, (rééd.).

semble être le cas au Lycée Fernand Darchicourt d'Hénin-Beaumont<sup>60</sup> : les contraintes, évoquées à l'identique par les enseignants et les élèves, l'emportant ici sur les ressources : gestion des créneaux alloués en fonction des plannings des infrastructures sportives municipales parfois incompatibles avec les horaires des réseaux des transports urbains; attractivité des associations sportives locales dont l'offre s'inscrit en concurrence avec celle de l'AS<sup>61</sup>; richesse des enseignements optionnels (hors EPS) proposés mais qui limitent de facto les créneaux horaires hebdomadaires dédiés à l'AS. A l'échelle de cet établissement, la réforme du baccalauréat de 2018 et ses incidences sur l'architecture des emplois du temps a sans doute porté un coup fatal à une association sportive fréquentée par moins de 8% des élèves (près de 120 licencié(e)s sur 1600 élèves): la quasi-généralisation du contrôle continu dans les classes d'examen en amont de ce « rite de passage »<sup>62</sup> que constitue encore aujourd'hui le baccalauréat contraint les élèves à hiérarchiser leurs engagements. Ceux qui fréquentent la cité scolaire Edmond-Labbé de Douai<sup>63</sup> évoquent les mêmes difficultés: indépendamment du panel d'APSA proposées (Natation, VTT, raid multi-activités, Badminton, football, tennis de table, boxe, basket, musculation), des axes prioritaires du projet d'AS<sup>64</sup> et de la qualité des infrastructures sportives sises à proximité de l'établissement, seuls 9% des élèves (17 filles et 33 garçons sur un total de 606 élèves) du LGT sont licenciés à l'AS pour l'année scolaire 2022-2023. Et le pourcentage est quasiment le même pour les élèves du lycée professionnel (8,25%). Pour les élèves interrogés, l'incompatibilité des horaires demeure l'obstacle majeur à la fréquentation de l'AS, loin devant le coût de la licence ou la forme compétitive ici privilégiée.

Si ces deux exemples montrent que les activités des AS dépendent de contraintes structurelles pour partie liées aux réformes du système éducatif, leur fonctionnement et dynamisme renvoie également à des choix plus conjoncturels, face au constat partagé d'une forme de désengagement des élèves, par ailleurs plus visible en lycée qu'en collège. La diversification du

<sup>60</sup> Vintaer, S. (2021). « *Le sport scolaire au lycée Fernand Darchicourt d'Hénin-Beaumont: « le territoire du vide ? »* », Mémoire de M2 MEEF, INSPE Lille Hauts-de-France.

<sup>61</sup> Dans ce cas précis, il convient de rappeler que les choix opérés en matière de politique sportive s'inscrivent dans un cadre particulier, la commune étant depuis 2014 dirigée par le Front National. Sur ces questions: Saberan, H. (2014). *Bienvenue à Hénin-Beaumont. Reportage sur un laboratoire du Front National*. Paris: La Découverte, coll. Cahiers libres.

<sup>62</sup> Beaud, S. (2013). *80% au Bac...Et après ? les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris : La Découverte, coll. Essais.

<sup>63</sup> Lecamus, T. (2023). « *Analyse des facteurs de l'engagement associatif des élèves au sein de l'Académie de Lille: enjeux et perspectives pour les enseignants d'un lycée général et technologique et d'un lycée professionnel* », Mémoire de M1 MEEF, INSPE Lille Hauts-de-France.

<sup>64</sup> « Permettre un accès à la pratique du plus grand nombre ; proposer des activités variées ; favoriser les sorties pour permettre aux élèves de vivre des émotions liées à la compétition ; valoriser les élèves à travers leurs investissements et leurs résultats ; donner une image positive du lycée à travers un comportement exemplaire des élèves et des résultats en compétition », projet de l'AS du LGT Edmond-Labbé de Douai, 2020-2021 (extraits).

panel d'APSA, en complément des programmations opérées dans les différents champs d'apprentissage, semble là encore relever des stratégies communes des équipes éducatives: l'AS devient ainsi un lieu d'acculturation à des pratiques sportives (parfois émergentes) qui ne cessent d'évoluer dans leur format et formes d'engagement. Alors qu'elles étaient largement programmées au cours de la période COVID<sup>65</sup>, les activités du champ d'apprentissage 3 (CA 3)<sup>66</sup> connaissent un destin inégal, qui dépend largement de la capacité des équipes éducatives à s'y engager corporellement<sup>67</sup>: au collège George Sand de Béthune<sup>68</sup>, elles se sont effacées des programmations de l'AS au profit de pratiques plus classiques (rugby, PPG, badminton, handball, athlétisme). A *contrario*, au collège Simone Signoret de Bruay-la-Buissière, en sus d'activités que l'on pourrait qualifier de « traditionnelles » (basket-ball, badminton, football, VTT), la programmation du breakdance dans le cadre de l'AS s'inscrit en complément des pratiques du CA 3, où seuls la gymnastique et l'acrosport sont proposés aux élèves de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>. Au collège Blaise Pascal de Mazingarbe<sup>69</sup>, la programmation du hip-hop, sous la forme d'une journée de sensibilisation dans le cadre de l'AS s'inscrit dans le plan de féminisation de l'UNSS (2020-2024) autant qu'il vise à permettre aux élèves d'éprouver du plaisir (projet UNSS & projet EPS). Dans ce même établissement, la formation de jeunes officiels en Futsal<sup>70</sup> répond aux objectifs généraux de l'association sportive scolaire<sup>71</sup>, mais souligne également combien « l'oasis-football » dans sa forme conventionnelle ne cesse de perdre du terrain dans le paysage scolaire, exception faite des sections sportives (Bréhon, Chovaux, 2023). Au collège François Rabelais d'Hénin-Beaumont, le

---

<sup>65</sup> Potdevin, F. Llana, C. Gandriau, J. Dieu, O. Derigny, T. Porrovecchio, A. Schnitzler, C. (2020). Prof d'EPS 2.0 ou comment les enseignants d'EPS ont reconfiguré leur mission de promoteur d'activité physique et de santé pendant le confinement, *Recherches et Educations*, Hors-série, revue en ligne.

<sup>66</sup> « S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique » (CA 3). (...) Chaque champ d'apprentissage permet à l'élève de construire des compétences intégrant différentes dimensions (motrice, méthodologique, sociale), en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées ». *Programmes d'enseignement de cycle et d'approfondissement (cycle 4)*, BOEN du 31 juillet 2020 (extraits).

<sup>67</sup> Sur ces questions, Necker, S. (2010). Faut-il danser pour faire danser à l'Ecole? *STAPS*, n°89, p. 75-84.

<sup>68</sup> Bicha, A. (2023). « Evolution de la prise en compte des activités artistiques dans la programmation en EPS dans l'Académie de Lille depuis 2017: étude comparative des programmations du collège George Sand et Simone Signoret », Mémoire de M2 MEEF, INSPE Lille Hauts-de-France.

<sup>69</sup> Jorion, M. (2023). « Les inégalités entre les filles et les garçons en UNSS », Mémoire de M1 MEEF, INSPE Lille Hauts-de-France.

<sup>70</sup> Réveillée, J. Le futsal: l'invention d'un sport scolaire. In: Visioli, J. & Petiot, O. (dir.). *Encyclopédie des sports collectifs. Regards croisés entre recherche et intervention*, Clapiers: AFRAPS. p.115-124.

<sup>71</sup> « En complément de l'éducation physique et sportive, l'association sportive du collège constitue une occasion, pour tous les élèves volontaires, de prolonger leur pratique physique dans un cadre associatif, de vivre de nouvelles expériences et de prendre en charge des responsabilités ». *Programmes d'enseignement de cycle et d'approfondissement (cycle 4)*, BOEN du 31 juillet 2020 (extraits).

futsal est associé cette fois à d'autres APSA (basket, handball, escalade, raid multi-activités) sous une forme compétitive<sup>72</sup>.

## Éléments de conclusion

Que les instances régionales de l'UNSS et équipes pédagogiques en charge des AS dans les établissements s'efforcent de décliner au mieux les orientations nationales du sport scolaire et projets académiques successifs ne constitue pas en soi une surprise. Les éléments ici mobilisés montrent finalement un jeu permanent entre prise en compte des cadres institutionnels et adaptation aux contraintes et ressources locales: en dépit de leur caractère fragmentaire, ces quelques exemples au plus près des réalités du terrain montrent combien les AS d'établissement sont aujourd'hui en situation de fragilité, malgré le dynamisme des équipes pédagogiques et l'acuité des projets déployés dans les établissements. Tout autant que peut l'être l'EPS, les associations sportives scolaires sont des lieux d'expériences motrices et corporelles, des espaces de socialisation et d'acculturation aux sports, des moments d'acquisition d'habitus de comportement civiques et citoyens. Sans qu'il faille nécessairement « entrer en résistance » face aux menaces réelles qui pèsent sur leur maintien dans le giron de l'EPS et de l'École, la stratégie « d'accommodement »<sup>73</sup> qui semble aujourd'hui gouverner les acteurs de l'EPS et de l'UNSS dans l'Académie de Lille demeure un chemin.

## Bibliographie

Benhaim-Grosse, J. (2004). *Image du sport scolaire et pratiques d'enseignement au lycée et au collège 2005-2006*. Paris: Ministère de l'Éducation nationale.

Brehon, J. (2005). Du sport à l'école aux projets éducatifs et culturels du sport scolaire: prolongement de l'EPS ou vivier du sport civil, In: LEBECQ, P.-A. (Dir.). *Leçons d'histoire sur l'éducation physique d'aujourd'hui*. Paris: Vigot. pp. 175-197.

Brehon, J. & Niedzwialowska, N. (2008). *Enseigner l'Éducation Physique et Sportive: entre le dire et le faire*, dossier EPS n. 77, Paris: éditions revue EPS.

---

<sup>72</sup> Bemka, J. (2023). « L'influence de la participation à une section sportive sur la réussite des élèves: l'exemple de deux collèges », Mémoire de M2 MEEF, INSPE Lille Hauts-de-France.

<sup>73</sup> Sur le sens attribué en Histoire contemporaine à la notion, consulter le chapitre 6 « les nuances de l'accommodement », dans: Cantier, J. (2002). *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Odile Jacob. Également le chapitre 6 « la vie culturelle et intellectuelle sous Vichy », dans: Goitschel, P. Loyer, E. (2018). *Histoire culturelle de la France*, Armand Colin.

Brehon, J. Chovaux, O. (2023). La pratique du football en EPS au XXIe: enjeux, réalités et aléas d'un « continuum sportif et scolaire. In: Visioli, J. & Petiot, O. (dir.). *Encyclopédie des sports collectifs. Regards croisés entre recherche et intervention*, Clapiers: AFRAPS, pp. 106-115.

Caritey, B. (2014). L'histoire du sport scolaire des années 1930 aux années 1980 du point de vue des enseignants d'éducation physique. In: Renaud, J.-N., Grall, J., & Delas, Y. (Dir.). *Penser le sport scolaire, pensées sur le sport scolaire 1880-2013*. Clapiers: AFRAPS. pp. 57-64.

Callede, J. (2015). *Les politiques du sport et leurs métamorphoses*. Informations sociales, n. 187, p. 14-23.

Combaz, G. & Hoibian, O. (2009). La légitimité de la culture scolaire mise à l'épreuve. L'exemple de l'éducation physique et sportive dans le second degré en France. *Éducation et sociétés*, Paris, 23, 189-206.

Delaplace, J.-M. (1989). Itinéraire du sport scolaire et de ses missions. In: Arnaud, P., Clement, J.-P., & Herr, M. (Dir.). *Education physique et sport en France 1920-1980*. Clermont-Ferrand: AFRAPS. pp. 183-196.

Fuchs, J. & Augustin, J. (2014). Les cultures sportives des jeunes. *Agora débats/jeunesses*, 68, 55-60.

Lecou, R. (2012). Rapport parlementaire « Le sport à l'école et le sport scolaire ». Paris: Ministère de l'Éducation nationale.

Lefevre, B & Ohl F. (2007). Les choix des pratiques physiques et sportives des Français: omnivorité, univorité et dissonances. *Science & motricité*, 3, 81-90.

Luc, J.-N., Condette, J.-F., & Verneuil, Y. (2020). *Histoire de l'enseignement en France (XIXe-XXIe)*. Paris: Armand Colin.

Merle, P. (2011). La carte scolaire et son assouplissement. Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements? *Sociologie*, 2, 37-50.

Pociello, C. (2005). *Les cultures sportives: pratiques, représentations et mythes sportifs*. Paris: PUF.

Travailot, Y. (1998). *Sociologie des pratiques d'entretien du corps*. L'évolution de l'attention portée au corps depuis 1960. Paris: PUF.

Prost, A. (2013). *Histoire des réformes de l'éducation, de 1936 à nos jours*. Paris: Le Seuil.

Renaud, J.-N., Grall, J., & Delas, Y. (2014). *Penser le sport scolaire, pensées sur le sport scolaire (1880-2013)*. Clapiers: AFRAPS.

Saint-Martin, J. & Attali, M. (2019). Le sport des scolaires: une institution à la croisée de l'école et du mouvement sportif (1945-2009). In: Saint-Martin, J. & Terret, T. (Dir.). Pierre Arnaud. Historien de l'EPS et du sport scolaire, tome 1. Paris: L'Harmattan. pp. 309-325.